

L'ABELLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE, EDITION HEBDOMADAIRE, EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE, EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

\$9.00-Un An | \$4.50-6 Mois | \$2.25-3 Mois | \$0.75-1 Mois

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

\$12.15-Un An | \$6.10-6 Mois | \$3.05-3 Mois | \$1.05-1 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

\$3. - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 M

LE CANADA ET L'ETRANGER

\$4.00 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.35 - - 4 Mois Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR Mandats-Postaux ou par Traités sur Express

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le shérif, VENDREDI, le 9 Janvier 1914, d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le numéro municipal 3315 rue Jackson (dans l'île des rues S. Johnson, S. Prieur et Melpomène).

Provident Building and Loan Association vs. Henry Frohlich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,505 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 9 Janvier, 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré 43, borné par les rues Jackson, Sud Johnson, Melpomène et Sud Prieur, désigné par les lettres C et D sur un plan fait par C. Unes Lewis, député de cette ville, le 20 mars 1907, et mesuré et tracé sur un acte de vente, passé devant J. G. Eustis, notaire de cette ville, le 20 mars 1907, et mesuré et tracé sur l'adjudication n° 1 à l'autre) tracé de face à la rue Jackson par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. HENRIQUES & DUCHAMP, Avocats pour la demanderesse. déc. 6 12 19 26 - jan 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un comptoir de bureau, du matériel et de la caisse enregistreuse "National".

Thomas Johnson vs. A. Puhovich et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 92,556 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au local ci-après désigné, le mardi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 9 Janvier, 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres, entre les rues St-Louis et Toulouse, un comptoir et accessoires de bureau, meubles, effets mobiliers, divers, etc., selon l'inventaire. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant. LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. dec. 2, 4, 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt en bâtisse et améliorations.

Maurice Fellet vs. Nick Biri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,700 - En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique devant la porte principale de la nouvelle maison de cour, rue Royale, entre les rues St-Louis et Conti, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 13 décembre 1913, à 10 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir: Tous les droits, titres, et intérêt du défendeur Nick Biri, en et dans la bâtisse et améliorations connues comme Madison Square Garden Athletic Club, la place Madison le Jardin du Club Athlétique, rue Gravier, entre les rues Franklin et Erato. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant sur les lieux. SHERIFF CIVIL, PAROISSE D'ORLEANS. ARTHUR B. LEPPOLD, Avocat pour le demandeur. dec. 2, 4, 6, 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 Janvier 1914, d'une propriété améliorée de valeur du Second District, portant le numéro municipal 2327 rue Orléans, entre Rocheblave et Touit.

Industrial Homestead Association vs. William Burg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,543 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 9 Janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir: Une certaine lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Second District de cette ville, désigné par le No. 7, dans l'île No. 311, borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Rocheblave et Touit. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Shérif Civil, Paroisse d'Orléans. A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur. nov. 25 - dec. 12, 19 - jan. 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 Janvier 1914, d'une propriété améliorée de valeur, dans le Cinquième District, portant le numéro municipal 3311 rue Teche, dans l'île Lamarque, Nunez et Soerale.

Oliver Dorsey vs. Manville Green et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,462 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 2 Janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'île No. 219, borné par les rues Teche (autrefois Monroe), Lamarque (autrefois Lejeune), Nunez (autrefois Franklin) et Soerale, désigné comme lot No. 4 du dit lot, par un plan fait par C. M. Williams, député-royer de la ville, le 10 Mars 1907, et joint à un acte de vente de 180 pieds sur 120 pieds, mesuré et tracé par le notaire D. L. McKay, le 10 Mars 1907. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Shérif Civil, Paroisse d'Orléans. JOHN E. FLEURY, Avocat pour le demandeur. nov. 25 - dec. 12, 19 - jan. 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le shérif, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District, portant le No. 2322 rue Troisième, entre Broad et Dorgenois.

Mme Anna M. Meyer vs. Ellis E. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,505 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro 24, dans l'île No. 403, borné par les rues Dorgenois, Broad et Dorgenois, sur un croquis dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, daté du 20 Mars 1907, et joint à un acte de vente passé devant Felix J. Dreyfus, notaire, le 1er Décembre 1907; lequel lot commence à une distance de 225 pieds à l'ouest et à l'ouest de la rue Dorgenois et mesure 30 pieds de face sur la rue Troisième, 127 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. SHERIFF CIVIL, PAROISSE D'ORLEANS. FELIX J. DREYFUS, Avocat pour le demandeur. nov. 25 - dec. 12, 19 - jan. 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Premier District, formant le coin des rues Sud Johnson et Erato, dans l'île des rues Galvez et Thalie.

Frank B. Twomey vs. William Nunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,505 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 13, dans l'île No. 403, borné par les rues Sud Johnson, Galvez, Erato et Thalie, sur un plan dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, daté du 20 Mars 1907, et joint à un acte de vente de la rue John C. Berbono à Nathan Cohen et als, passé devant A. D. Danziger, notaire public, le 10 Mars 1907, et mesuré et tracé sur l'adjudication n° 1 à l'autre) tracé de face à la rue Sud Johnson, entre lignes parallèles. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. SHERIFF CIVIL, PAROISSE D'ORLEANS. A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur. Nov. 21 - Dec. 5, 12, 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, vendredi, 26 décembre 1913, de propriétés améliorées de valeur, dans le Deuxième District, portant le numéro municipal 1884 rue Orléans, entre les rues Roman et Derbyng.

The Title and Mortgage Guarantee Company, Limited, vs. Sefur Ally.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,345 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 26 décembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessus décrites à savoir: Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et avec tous les droits, privilèges, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île numéro 223, borné par les rues Orléans, Derbyng, Roman et St-Pierre, faisant partie d'un lot de terre désigné comme le lot No. 2, dans l'île No. 56, sur un plan fait par Joseph Pille, voyer, et dressé dans l'office de D. L. McKay, ancien notaire dans cette ville. Le dit lot mesure 100 pieds de face à la rue Orléans par une profondeur de cinquante-sept pieds, deux pouces et huit lignes, borné à l'arrière par la rue molle du dit lot No. 2, faisant face à la rue St-Pierre, et les bâtisses sur une profondeur de 180 pieds 1884 rue Orléans. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat. SHERIFF CIVIL, PAROISSE D'ORLEANS. BUCK, WALSH & BUCK, Avocats pour les demandeurs. nov. 25 - dec. 12, 19 - jan. 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, vendredi, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Septième District, portant le numéro 734 rue Joannette, dans l'île formé par les rues Lowerline, Poplar et Hillary.

Teutonia Loan and Building Company vs. Mme Rebecca Conselle et son mari, Alexandre Conselle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,536 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26 Décembre, 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'île Numéro 157, borné par les rues Lowerline, Poplar, Hillary et Joannette, désigné par le No. 41, et mesurant 30 pieds 3 lignes de face rue Joannette, sur une profondeur de 120 pieds et 3 lignes, lequel lot commence à une distance de 120 pieds à l'ouest et à l'ouest de la rue Joannette et mesure 30 pieds de face sur la rue Joannette, déposé-royer de la ville, le 10 Mars 1907, et joint à un acte de vente de 120 pieds sur 120 pieds, mesuré et tracé par le notaire D. L. McKay, le 10 Mars 1907. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. DART, KERRAN & DANZIGER, Avocats pour le demandeur. nov. 25 - dec. 12, 19 - jan. 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le shérif VENDREDI, 9 Janvier 1914, d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les numéros municipaux 2011-13 rue Magazine, entre les rues St-Andrew et Josephine.

Annie F. Campbell vs. Leo Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,462 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 9 Janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par les lettres Camp, St-Andrew et Josephine, et mesuré et tracé sur un plan joint à un acte de vente de A. Hero, Jr., notaire, daté du 2 Mars 1907, commençant à une distance de 180 pieds de la rue Magazine, et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Andrew et mesure vingt-et-un pieds, onze pouces de face à la rue Magazine, vingt-et-un pieds, sept pouces et quatre lignes de largeur en arrière, sur cent six pieds, six pouces et sept lignes de profondeur. Un certain lot de terre situé dans le même îlot que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre S sur le même croquis ci-dessus mentionné, commençant à une distance de quatre-vingt-sept pieds, quatre pouces et quatre lignes de la rue Magazine, vingt-et-un pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Magazine, vingt-et-un pieds, sept pouces et six lignes de largeur en arrière, sur cent six pieds, six pouces et sept lignes de profondeur. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. CHARLES F. CLAIBORNE, Avocat pour la demanderesse. dec. 5 6 12 19 26 - jan 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif VENDREDI, 9 Janvier 1914, d'une propriété améliorée de valeur du Premier District, portant le numéro municipal 1448 rue Magazine, entre les rues Robin et Race.

Commonwealth Building and Loan Association vs. Mrs. Alfred Sanchez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 103,757 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 9 Janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir: Un lot de terre, améliorations, et etc., dans le carré 20, borné par les rues St-Louis et Toulouse, et par la rue Erato, et par la rue Magazine, Robin, Constance et Race, mesuré et tracé par la lettre C et mesure vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, vingt-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de largeur en arrière sur une profondeur de cent trente-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de devant, et mesurant 30 pieds de face à la rue Erato, sur 30 pieds de